



Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Epargnants pour la Retraite
36 avenue de Wagram – 75008 Paris – Tél. 01 56 68 85 10 – Fax 01 56 68 85 11

COMMUNIQUE

Le 28 septembre 2016

Projet de loi Sapin 2 : la FAIDER refuse la mise sous tutelle de l'assurance vie

La FAIDER* s'inquiète fortement des dispositions de l'article 21 bis prévues dans le projet de loi dit Sapin 2 qui est discuté à l'Assemblée Nationale à partir du mercredi 28 septembre, en deuxième lecture.

Il lui semble en effet que cet article donne au Haut Conseil de Stabilité Financière des pouvoirs exorbitants d'intervention au niveau de l'exécution des engagements liés à la souscription des contrats d'assurance vie.

Rappelons d'une part que la plupart de ces mesures sont d'ores et déjà susceptibles d'être prises par l'ACPR au niveau individuel si les circonstances l'exigent, ce qui, jusqu'ici, a toujours été considéré comme suffisant pour assurer la stabilité du système.

En effet c'est la situation de chaque assureur qu'il convient avant tout d'analyser au vu des risques encourus et de l'environnement économique et financier et plus encore la situation de chaque canton au sein de l'organisme.

Il convient donc à tout le moins de définir de façon beaucoup plus précise les conditions de mise en œuvre des mesures envisagées sous l'article 21 bis.

D'autre part, vouloir imposer, comme le prévoirait le 5^obis, à l'ensemble des assureurs et assimilés une mesure uniforme de constitution ou de reprise de la provision pour participation aux bénéfices revient, ni plus ni moins, à placer les assureurs et donc les épargnants qui leur ont fait confiance, sous un régime administré comparable à celui des produits financiers tels les livrets réglementés, avec les conséquences que cela risque d'avoir sur le niveau des rémunérations de l'épargne en assurance vie, à terme uniformisé et décidé par les pouvoirs publics.

Ainsi que l'a déclaré le président Jean Berthon, « *loin de rassurer les épargnants, cette dernière mesure risque de les déstabiliser et de mettre en péril toute l'assurance vie* ».

Contact : Jean-Claude de Plinval

Plinval@faider.org

0607560700

*La FAIDER représente 1 500 000 épargnants, à travers ses associations membres :
ADAM, AGIPI, AGIPI Retraite, ALR, AMAP, AMIREP, ANCRE, APAI, APREP, ARCAF, ASAC-FAPES, FNCD, GAIPARE, GAIPARE ZEN